


Quelle agriculture demain ?

17 propositions

pour développer des modèles agricoles
résilients et durables

Contribution de France urbaine pour le
Pacte et la loi d'orientation et d'avenir
agricoles - juin 2023




France urbaine regroupe 108 membres, grandes villes et intercommunalités, soit 40 % des consommateurs nationaux. Les communes couvertes par les territoires de France urbaine sont pour moitié classées comme non urbaines. Les positions de l'association s'inscrivent ainsi dans une approche trans-partisane et une grande diversité de configurations territoriales. La présente contribution reprend les éléments relayés par France urbaine dans ses différents plaidoyers. En 2019 déjà, 75 villes signaient une déclaration en faveur d'une alimentation durable. Depuis, les territoires urbains ont renforcé de manière significative leur action.

La mutation des pratiques agricoles concerne en effet les territoires urbains au premier plan. Ces pôles de consommation et d'habitat sont particulièrement exposés au vu de leur densité aux risques en matière d'approvisionnement en eau et en denrée, au risque inondation, au risque sanitaire en cas d'épidémie mais également au vu des effets et coûts financiers et sanitaires de la pollution de l'eau et de l'air. Ils réunissent également des leviers structurants pour remodeler les systèmes alimentaires territoriaux au-delà de leur seul périmètre administratif dans une dynamique d'alliance des territoires urbain-péri-urbain-rural : éducation à l'alimentation et solvabilisation des meilleures pratiques de production par la restauration collective publique, implication dans le financement et la gouvernance des marchés d'intérêts nationaux, mise en place de légumeries, d'outils de conservation et de stockage, déploiement de

projets alimentaires territoriaux... Dans un contexte de transformation, leurs missions de planification dans l'usage du foncier et des sols sont particulièrement stratégiques. Les territoires urbains constituent de plus en plus fréquemment des espaces d'insertion et de reconversion et articulent leurs outils de développement économique, d'aménagement et d'insertion (pépinières, lans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, aides économiques...).

Les études prospectives publiées ces dernières années mettent en avant une approche globale des pratiques agricoles dont les missions ne se limitent pas à la fonction de production mais englobent des services écosystémiques visant la préservation de la santé humaine et plus largement de l'environnement (faisant écho à l'approche one health). L'adaptation au changement climatique, la réponse à l'érosion de la biodiversité, et plus globalement, le renforcement de notre résilience territoriale, passent dans de tels exercices prospectifs par une mutation des pratiques alimentaires, l'amélioration de l'autonomie alimentaire du territoire, la relocalisation, la diversification des cultures et des pratiques agricoles garantissant la préservation des sols, l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'air, la prévention des risques sanitaires...

Dans ce contexte, le renouvellement des générations dans le secteur agricole constitue l'opportunité de repenser de manière forte l'accompagnement des pratiques et de privilégier des modèles



agricoles résilients et durables en garantissant la juste rémunération des producteurs et le maintien de l'accessibilité à des produits de qualité au bénéfice des consommateurs y compris les plus vulnérables. Une telle réflexion, guidée par des orientations stratégiques claires doit laisser sa place à chaque échelon en vue de permettre une mise en œuvre territorialisée. Elle nécessite de penser des orientations sur le long terme assise sur les données scientifiques disponibles et de penser une réponse durable et transparente à la raréfaction de certaines ressources (sol, eau...).

De nombreux modèles territoriaux déjà à l'œuvre dessinent de telles trajectoires et démontrent que cette transition est possible, notamment dans nos territoires urbains :

- la végétalisation des menus se conjugue à la fourniture d'une viande locale, de qualité issue de filières mieux rémunérées, de poissons issues de pratiques de pêche préservant l'environnement et implique en lien avec les familles et les élèves, cuisiniers et professionnels de la nutrition tandis que l'attention portée sur les menus et les productions locales peut conduire à une meilleure maîtrise des coûts et de la chaîne de valeur (ex. Dijon / Dijon Métropole, Ville de Paris etc.)
- l'accès à une nourriture saine, durable, locale et accessible se pense en lien étroit avec la population y compris

les plus précaires, le tissu associatif et les producteurs locaux (ex. démarche Territoires à vivre sur le territoire des métropoles d'Aix-Marseille-Provence, Montpellier Méditerranée métropole, Lyon, Toulouse...)

- l'installation de nouveaux agriculteurs et la transition de nos systèmes alimentaires et agricoles se conduisent au sein d'un écosystème qui articule étroitement les pôles urbains et les espaces de production s'étendant sur un rayon de 50 à 250 km dans un esprit de solidarité et de réciprocité. Ces actions s'adosent à des perspectives territoriales donnant à voir les besoins futurs, filière par filière (ex. analyse des flux, métropole de Lyon, prospective alimentaire et agricole, Grenoble Alpes Métropole, Rennes Métropole, analyse de résilience territoriale région Provence-Alpes-Côte d'Azur...) et posent des ambitions fortes en vue de renforcer la place de l'agriculture biologique et/ou de soutenir une sortie des pesticides.

17 propositions pour des modèles agricoles résilients et durables

Soutenir la commande publique et de la restauration scolaire comme leviers de transition vers un modèle plus durable

- 1.** Introduire une exception alimentaire et agricole dans la commande publique
- 2.** Soutenir les outils de structuration de filières : légumerie, transformation, filières d'appertisation et de fermentation, mobilisation de sociétés coopérative d'intérêts collectif (SCIC), etc.
- 3.** Soutenir les démarches de progrès initiées dans les cantines dans le cadre de la loi EGALIM

Faire muter le système des aides en vue de favoriser une meilleure orientation vers l'agriculture biologique, les pratiques favorables à l'environnement, la diversification et la reterritorialisation

- 4.** Renforcer les financements pour mieux tenir compte des petites surfaces et de la rémunération des services écosystémiques et renforcer le soutien à la conversion vers des pratiques agro-écologiques (transition vers la culture de légumineuses, haies bocagères, préservation de la ressource en eau, projets agro-environnementaux et climatiques, etc.) et faciliter la mise en place de paiements pour services Environnementaux
- 5.** Faciliter l'installation en ouvrant davantage les aides aux porteurs de projets hors cadre familial (espaces tests agricoles ; installations sous statut coopératif) et en repensant les critères d'âge

Consolider l'accès au foncier en repensant la gouvernance et en consolidant les outils

- 6.** Garantir la présence des porteurs de projets alimentaires territoriaux dans les espaces de régulation du foncier : commission départementale d'orientation de l'agriculture, organes de gouvernance des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
- 7.** Mettre en place des observatoires locaux et nationaux pour suivre les transmissions

8. Consolider le modèle économique des SAFER pour permettre des délais de portage suffisants pour trouver des repreneurs adaptés
9. Sécuriser les facultés de régulation de la destination des sols dans le cadre des documents d'urbanisme et de planification
10. Repenser la fiscalité en vue de mieux réguler les phénomènes d'agrandissement sous forme sociétaire

Consolider les projets alimentaires territoriaux comme outils de reterritorialisation et de transition des pratiques

11. Intégrer l'avis des porteurs de projets alimentaires territoriaux dans l'élaboration des Schémas Directeurs régionaux des exploitations agricoles et des programmes pluriannuels d'activité des SAFER
12. Renforcer les projets alimentaires territoriaux (PAT) dans les territoires volontaires par la mise en place d'autorités organisatrices de l'alimentation durable dotées de pouvoir de régulation renforcés
13. Pérenniser les financements des PAT au sein des contrats de relance et de transition écologique
14. Soutenir et valoriser de manière renforcée la mobilisation des marchés d'intérêt national (MIN) comme outils de reterritorialisation

Déployer et consolider de nouveaux écosystèmes visant à favoriser le renouvellement des pratiques et des générations d'exploitants

15. Valoriser l'articulation entre enseignement agricole, PAT et espaces test pour penser en amont l'installation future et mettre en place au niveau territorial un plan de sensibilisation et de formation des acteurs à l'alimentation saine, locale et durable et aux liens entre alimentation et production locale
16. Faire connaître et soutenir les démarches exemplaires menées en matière d'insertion en vue d'ouvrir les parcours professionnels
17. Elaborer un cahier des charges définissant le niveau de service attendu en matière d'accompagnement à la reprise et à l'installation et identifier sur chaque territoire les acteurs en capacité d'en assurer la mise en œuvre en acceptant la mise en place de modalités différenciées : déclarations d'Intention de cessation d'activités et accompagnement dès 55 ans, animations de terrain pour alimenter les Points Accueil Transmission et les Répertoires Départementaux à l'Installation

Contacts

Marion Tanniou

Conseillère

m.tanniou@franceurbaine.org

Benoit Cormier

Responsable de la communication et de la presse

b.cormier@franceurbaine.org